3 § 31

Lb 2
1794
36

(25 germinal an II
14 avril 1794)

FRC 6021 A

Section de Brutus

Discours du citoyen Chardin

à l'assemblée générale de la section de Brutus, dans sa séance du 25 germinal; après avoir été acquitté par le tribunal révolutionnaire

4 ff 8'

Chardin [illegible] devant le Tribunal révolutionnaire [illegible] par [illegible] de [illegible] [illegible] contre les [illegible]

Chardin vient [illegible] devant le Tribunal révolutionnaire [illegible] Robert et Simon. Voir son interrogatoire au n° 36 de la 4e partie du Bulletin du Tribunal révolutionnaire

An II de la République

1794

Meurse

SECTION DE BRUTUS.

DISCOURS

Du Citoyen CHARDIN,

A l'Assemblée générale de la Section de Brutus, dans sa séance du 25 Germinal, an 2e. de la République Française, une, indivisible et impérissable; après avoir été acquitté par le tribunal-révolutionnaire.

CITOYENS,

J'ai été dénoncé pour avoir participé à la grande conspiration ourdie contre la Convention nationale, et dont le résultat devoit être le massacre des patriotes. Le Tribu-

THE NEWBERRY LIBRARY

nal a pris connoissance des chefs d'accusations dirigés contre moi; il a déployé le grand caractère qu'il n'a cessé de montrer depuis son établissement. Les traitres ont été frappés, et mon innocence a été reconnue. Capable de faire tous les sacrifices pour consolider la liberté, je déclare à l'Assemblée générale, qu'il ne me reste aucun ressentiment: Je pardonne à mes ennemis, qui sont déja trop malheureux de s'être si grossiérement trompés. *Signé* CHARDIN.

Réponse du Président.

Les Citoyens de la Section de Brutus, avoient été accablés de la plus vive douleur en apprenant ta détention; mais connoissant la pureté de tes principes révolutionaires, ta soumission à la loi républicaine et ton amour pour le bien public, ils n'en ont point été attristés.

Ta présence qui nous est chère, confirme l'opinion que nous avions conçue de ta maniere de penser.

Tes concitoyens te déclarent, par mon organe, que, forts de ton innocence, ils n'avoient pas perdu l'espérance de te revoir au milieu d'eux.

Ils ont toujours pensé que la vérité triompheroit du mensonge et de la calomnie.

Mais fideles observateurs des loix, ils ne préjugeoient rien ; ils attendoient dans le silence, que la justice eût prononcé.

Elle a dissipé les nuages dont on a voulu couvrir ta conduite. Elle a mis ton innocence au grand jour pour te rendre à ton épouse estimable, à tes enfans chéris, à tes amis brûlans du désir de te serrer dans leurs bras. Oublie ton adversité : c'est dans les fâcheux événemens qu'on distingue l'homme courageux de l'homme foible.

Tu viens de déclarer que tu pardonnois à tes ennemis : tu accomplis cette grande maxime : il est plus glorieux de pardonner, que de se venger.

Occupons-nous donc, Citoyens freres et amis, du bien public, travaillons sans relâche à consolider notre sainte Révolution. Le plus sûr moyen est celui de faire régner parmi nous, la paix, l'union et la fraternité. Crions tous du fond de nos cœurs :

Vivent la République Française, une, indivisible et impérissable, la Convention nationale, la sainte Montagne, les vrais sans-culottes, et les juges du Tribunal révolutionnaire.

Signé VAPPEREAU, pere, *Président.*

EXTRAIT du Régistre des Procès-Verbaux de l'Assemblée générale de la Section de Brutus, séance du 25 Germinal, an 2e. de la République, une et indivisible.

L'Assemblée générale ayant toute entiere manifesté au C. CHARDIN la satisfaction qu'elle avoit de le voir dans son sein, avec l'innocence la plus épurée, il demanda la parole pour en témoigner sa vive reconnoissance, par un discours qui excita de nouveau la sensibilité de l'Assemblée, et dont elle arrêta, à l'unanimité, l'impression, ainsi que de la réponse du Président et l'envoi aux autorités constituées, aux 47 autres Sections, à la Société mère, et aux sociétés populaires.

VAPPEREAU pere, *Président.* — MAISONCELLE, *Vice-Président.*

LAROCHE, *Secrétaire.* — MALLAPRIS, *Vice-Secrétaire.*

De l'Imprimerie de la Section de Brutus, rue Fiacre, No. 2.